

Séance du 2 août 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation
23.07.2024

Date d'affichage
23.07.2024

Objet de la délibération

Création d'un emploi
d'adjoint technique

l'an deux mille vingt quatre
et le 2 août

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, Julien Lageste et Pierre Lanquetin

Excusés : Mmes Camille Dulamon, Solange Lassalle, Mrs Jean-Marc Castets, Denis Lacape, Adelino Machado

Absents : Mme Patrícia Roudaut

Procurations : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet
Denis Lacape à Julien Lageste

Secrétaire de séance : Sophie Despériès

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des divers besoins au sein de l'agence postale, des bâtiments communaux et de la restauration scolaire, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

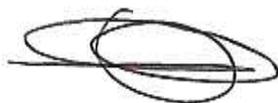
VU le Code général de la fonction publique,
VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions d'agent polyvalent avec intervention au sein de l'agence postale communale, de l'école primaire et dans les bâtiments communaux,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
6 août 2024
Et publication du
6 août 2024

Secrétaire de séance,
Sophie DESPERIES



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

